

**RAPPORT DE JURY - EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL AUX PRATIQUES DE
L'ÉDUCATION INCLUSIVE (CAPPEI) -SESSION 2025/2026**

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

Le CAPPEI est le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive. Ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grandes difficultés scolaires ou à une maladie, et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

Textes réglementaires :

-Le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié : création du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

-Arrêtés du 10 février 2017 modifiés qui précisent, d'une part, les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et, d'autre part, l'organisation de la formation préparant au CAPPEI

1/ Quelques données statistiques **pour l'Académie de la Guadeloupe**

Tableau 1: données globales

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'examen après l'enregistrement dépôt du dossier professionnel	Nombre de candidats inscrits en centre de formation (2025/26)	Nombre d'admis	Nombre d'admis inscrits en centre de formation	Moyenne des notes obtenues par les 14 candidats non admis (3 épreuves)	Moyenne des notes obtenues par les 7 candidats admis (3 épreuves)
39	21	8	7	4	4.67	13.5

Tableau 2: Répartition des candidats admis par option

Option	Enseigner en SEGPA	Coordonner une ULIS	Travailler en RASED	Enseigner en UE	Admis
Libres	0 / 4	1 / 4	2 / 4	0 / 1	3 / 13
Stagiaires	0 / 0	0 / 0	4 / 8	0 / 0	4 / 8
Total	0 / 4	1 / 4	6 / 12	0 / 1	7 / 21

Remarques d'ordre général

Le jury de délibération, réuni le 26 juin 2026, a tenu à remercier l'ensemble des membres des commissions pour la qualité de leur engagement et leur professionnalisme. Ils ont de ce fait contribué au bon déroulement de cette session 2025/26. Ce jury souligne également qu'aucun rapport d'incident n'a été rédigé. Les candidats ont donc globalement répondu, sur la forme, aux attentes liées à cette certification : posture, positionnement dans les échanges avec les membres des commissions...

Le jury tient également à rappeler, à l'attention des candidats, quelques principes quant au déroulement de cet examen.

- La durée totale des épreuves est de 3h15 (temps de pause non compris). Les candidats sont invités à prendre en compte ce temps relativement long d'échange avec les 4 membres de commission dans le cadre de leur préparation.
- Les conditions matérielles du déroulement des épreuves doivent être anticipées. Quelques candidats se retrouvent confrontés à des difficultés techniques (projection, ordinateur, diffusion du son...) ou matérielles (copies non prévues pour les membres du jury, supports de préparation non mis à disposition...).
- Les candidats sont également invités à prévenir leur chef(chef) d'établissement de la passation de cet examen afin de permettre à ces derniers de prendre les mesures afférentes (autorisation d'accès à l'établissement, organisation de la prise en charge des élèves au cours de l'entretien, mise à disposition de salles...). La Division des Examens et Concours et le SPEI y veilleront.

3/ Analyse par épreuve

a/ Séance pédagogique d'une durée de 45 minutes avec un groupe d'élèves, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission

En dépit de quelques réussites évoquées, nous déplorons tout de même chez de nombreux candidats, une maîtrise peu assurée des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Une fréquentation assidue des différents guides fondamentaux pour l'enseignement (Eduscol) permettrait d'y remédier. Les notes les plus basses ont été attribuées aux candidats(tes) pour lesquels ces savoirs didactiques et disciplinaires étaient à consolider.

L'enseignant spécialisé est également appelé à exercer *une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire* (Cf. référentiel de l'enseignant spécialisé). A ce titre, les préparateurs sont invités à analyser finement les besoins des élèves, étayés par des apports scientifiques voire didactiques (la motivation, l'engagement, les fonctions exécutives, les processus intervenant dans l'apprentissage du code, les procédés investis par les élèves pour dénombrer...). Une approche *behaviouriste* ou purement descriptive ne permet en rien aux membres des commissions d'identifier les besoins des élèves (*Ne s'engage pas dans les tâches ; n'est pas motivé ; est performant...*).

Plus globalement, le jury s'interroge sur la représentation qu'ont certains candidats des pratiques d'adaptation. L'analyse du déroulé de cette épreuve laisse à penser qu'il existe souvent une confusion entre segmentation ou simplification des tâches et pratiques d'adaptation. Les

prestations les plus abouties ont intégré une analyse fine des besoins, des outils et méthodes d'évaluation adaptés, des stratégies d'apprentissages personnalisés et conscientisés...

Enfin, il apparaît que nombre de candidats éprouvent des difficultés à procéder à une véritable analyse de leur séance. Pour rappel, ils disposent de 15 minutes de préparation à la suite de la mise en œuvre afin de préparer ce temps. L'analyse (et non pas la description ou le récit) de la séance réalisée inaugure le 2^e temps d'échanges d'une durée de 45 minutes. Nous les invitons donc à justifier les choix pédagogiques, les mettre en perspective au regard des réponses des élèves, à en apprécier la pertinence...

b/ Un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle

La réussite du candidat à cette épreuve permet d'attester sa capacité à organiser une argumentation et un propos rigoureux adossés à une démarche scientifique construite et bien appropriée. L'analyse des limites de l'expérimentation ainsi que l'exposé de la soutenance doivent permettre aux candidats d'afficher leur prise de recul à l'égard de cette expérimentation en contexte d'exercice. De nombreux dossiers répondent à ces attentes : 10 sur 21.

Les membres des commissions déplorent d'une part une prise en compte incomplète des attentes du cahier des charges (dossier professionnel) chez certains candidats. Ces derniers gagneraient à ancrer leur écrit dans une vraie méthodologie de recherche : formulation de problématique, cohérence et pertinence des hypothèses et de l'expérimentation... . Nous relevons d'autre part chez de nombreux candidats une difficulté à porter une réflexion sur un objet d'étude en étayant cette dernière des apports de la recherche et d'analyses personnelles. Enfin, de nombreuses thématiques ou concepts sont évoqués dans les dossiers professionnels (les fonctions exécutives, la zone proximale de développement, les théories sur la motivation...). Le jury s'interroge autant sur la pertinence d'emplois que sur la maîtrise de ces concepts.

C/ La présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource

L'action présentée en tant que personne-ressource doit d'abord s'inscrire dans une problématique professionnelle qui se pose à l'équipe pédagogique ou à l'enseignant. Une démarche méthodologique doit également appuyer la conduite de cette action : diagnostic, problématique identifiée, actions prioritaires retenues avec indicateurs, évaluations, analyse des limites de l'action.

Six candidats sur 21 ont présenté un travail sur l'utilisation des écrans, la prévention des conduites addictives dans leur utilisation. Les commissions ont été souvent conduites à s'interroger sur la singularité de ces actions en tant que personnes ressource relevant de l'enseignement spécialisé (vs un conseiller pédagogique ou un coordonnateur EP).

Nous invitons tout particulièrement les candidats à :

- penser la singularité de leur action (au regard du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé) ;
- intégrer à l'analyse une vraie évaluation (vs un sondage qui ne permet pas d'apprécier la portée de cette action) ;

- inscrire dans le temps long les démarches explorées. Cette épreuve doit, sur le terrain, se préparer dès le mois de novembre. Elle engage la participation à des instances (conseil des maîtres par exemples) ; la mobilisation de partenaires ; la régulation de ce qui est conduit...
- cibler une thématique qui fasse écho aux enjeux de l'école inclusive.